



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	42	Suffrages exprimés :	55
Absents :	13	- dont POUR :	55
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	0	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme HAQUET Sonia	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BLANES Patrick	Mme JAUFFRET Sylvie	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BOËS Fabrice	Mme JOANNY Monique	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	M. JUSTINESY Gérard	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSSE Patrick	M. KITAEFF Richard	Mme STÉLLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. LAFFORGUE David	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNY Bernard	Mme LECAUDEY Aurélie	M. TERRANE Pascal
Mme DECHER Martine	M. LIBERATO Fabrice	M. TOUACHE Thierry
Mme DOSSARD Amandine	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. VILLA José
Mme FARAVAL-GENESTON Nathalie	Mme MARTIN Bénédicte	
Mme FASSETTA Véronique	M. MAUREL Frédéric	
M. FONTANARAVA Eric		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSSE Patrick  
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard  
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie  
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard  
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David  
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice  
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry  
M. FREDIN Grégory à Mme STÉLLA Aurore  
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine  
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine  
Mme PIÉRI Julia à M. DAUDET Gérard  
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard  
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESP

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport :



N° 2026-092

~~POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT~~ - Convention relative à l'échange de données avec la caisse d'allocations familiales de Vaucluse dans le cadre de l'instauration du permis de louer en application des articles 92 et 93 de la loi ALUR

- *Vu le règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données;*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de la Construction et de l'Habitat et notamment son article L. 635-7 qui fixe les sanctions en cas de mise en location;*
- *Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;*
- *Vu le décret n°2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régime de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2019-51 en date du 28 février 2019 d'adoption de l'autorisation préalable de mise en location sur certains quartiers de Cavaillon.*

La loi Alur du 24 mars 2014 a renforcé le rôle et les responsabilités des caisses d'allocations familiales dans la lutte contre la non-décence des logements, en leur confiant la mise en œuvre et la gestion de la conservation des aides au logement lorsque l'allocataire occupe un logement non décent.

Afin de mieux combattre l'habitat indigne, cette même loi a également instauré le dispositif de « permis de louer » mis en œuvre par l'Agglomération sur certains périmètres de la commune de Cavaillon depuis novembre 2020.

Dans ce cadre, la transmission mensuelle par voie dématérialisée et sécurisée, par la CAF de Vaucluse à l'Agglomération, de la liste des demandeurs d'aides au logement de la ville de Cavaillon, permettra au service instructeur de l'autorisation préalable de mise en location d'identifier plus systématiquement les manquements au dispositif, qu'il s'agisse de l'absence de demande d'autorisation ou de la mise en location malgré un refus.

Cet échange d'informations a ainsi pour objectif de renforcer l'efficacité du permis de louer en ciblant plus rapidement les situations à risque, d'améliorer la qualité du parc locatif privé et de mieux protéger les ménages allocataires contre les logements indignes et les pratiques des « marchands de sommeil ».

Le Conseil Communautaire,  
Oui le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- APPROUVE la convention relative à l'échange de données avec la caisse d'allocations familiales de Vaucluse dans le cadre de l'instauration du permis de louer, ci-annexée ;

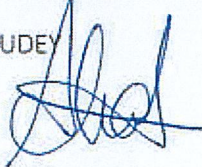
- AUTORISE le Président à signer tous les actes s’y afférant.

RECEU  
LE 05 MAI 2026

Réceptionné le : Cavailhon, le 5 mai 2026

La Secrétaire de séance,

Aurélie LECAUDEY



Pour le Président  
empêché

**Patrick SINTÈS**  
Vice-Président

Le Président,

Gérard DAUDET

